

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénommé, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Monsieur Réjean Lafond.

Autres présences ; Madame Lyne Kearney, directrice générale de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau, Réjean Côté, Pierre Gauthier, Josée Ménard et Marc Émond

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame Lyne Kearney, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau nous a déposé un document explicatif du fonctionnement de la MRC selon une multitude de lois et les responsabilités exclusives et obligatoires aux MRC.

2017-05-109; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité

2017-05-110; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE du 3 AVRIL 2017

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 Avril 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2017-05-112; ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2016/SERVICE DE REGROUPEMENT INCENDIE

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'accepter le dépôt du rapport financier 2016 déposé par la firme Piché, Lacroix CPA Inc. pour le regroupement du service d'incendie, soit des revenus de 116 961 \$ et des charges de 112 540 \$ le tout pour un excédent de 4 421 \$ pour l'exercice et pour un total cumulé de 8 370 \$. Aussi une réserve accumulée pour l'achat d'un camion de 31,000 \$

Adoptée à l'unanimité

2017-05-113; ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CRSBPO

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la bibliothécaire Angèle Lacaille et sa bénévoles Christine Ménard a assisté à l'assemblée annuelle du CRSBPO qui aura lieu au Lac Ste-Marie le 3 juin 2017.

Il est entendu d'envoyer les frais d'inscriptions de 27.00 \$ chacune plus taxes.

Il est également entendu que les frais de déplacement leur seront remboursés.

Ces frais seront remboursés conjointement avec la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-114; BOURSE D'ÉTUDES

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'accorder une bourse d'études de 100 \$ à un élève finissant à la Cité étudiante de la Gatineau

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de faire un don de 50.00 \$ à l'ASEC.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-116; APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (PAERRL); DÉPENSES POUR
L'ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU QUE le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU QUE le volet du PAERRL, vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE les seuls frais encourus comme admissibles sont;

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants;

- Sécurité
- chaussée
- drainage
- abords des routes

Les dépenses d'investissements dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes. C'est-à-dire;

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules, utilitaires, etc..)
- Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc..)

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une

Adoptée à l'unanimité

2017-05-117; DEMANDE AU PREMIER MINISTRE FÉDÉRAL,
L'HONORABLE JUSTIN TRUDEAU,
D'ACCÉLÉRER LES POURPARLERS AVEC SON
HOMOLOGUE AFIN DE CONCLURE UN NOUVEL
ACCORD SUR LES EXPORTATIONS DE
BOIS D'ŒUVRE;

CONSIDÉRANT QUE lors de la journée internationale des forêts de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le maire de la Ville de Maniwaki a lancé un appel au premier ministre du Canada, pour que celui-ci prenne fait et cause pour les communautés forestières du Québec dans le dossier du bois d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, le Québec détient un des régimes forestiers les plus avant-gardistes au monde qui répond aux règles d'un libre marché;

CONSIDÉRANT QUE la menace d'imposition de droits compensatoires et antidumping est en voie d'être mise à exécution par les Américains;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière contribue à la vitalité économique sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de 225 municipalités québécoises dépend de ce secteur névralgique, qui génère plus de 60 000 emplois directs;

CONSIDÉRANT QUE ce sont les familles moins bien nanties, dans nos régions, qui paieront éventuellement les frais d'un nouveau conflit commercial sur le bois d'œuvre et le premier ministre Trudeau doivent toujours s'en souvenir;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu unanimement par tous les membres du conseil présents d'appuyer la Ville de Maniwaki dans leur demande

QUE le premier ministre du Canada, l'Honorable Justin Trudeau accélère les pourparlers avec son homologue américain afin de conclure un nouvel accord sur le bois d'œuvre résineux;

QUE le gouvernement fédéral instaure un programme afin d'offrir des

ET QUE copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Canada , l'honorable Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, à madame Stéphanie Vallée, ministre de la forêt, de la Faune et des Parcs, à madame Rona Ambrose, chef de l'opposition, à Monsieur William Amos, député de Pontiac, Monsieur Renaud Gagné, directeur québécois du syndicat Uniform à Produits forestiers résolu, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**2017-05-118; PROPOSITION PUBLICITAIRE « CAHIER
TROUVE-TOUT » JOURNAL « LA GATINEAU »**

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de réserver un espace d'un quart de page au montant de 240.00 \$ dans le cahier « Trouve-tout » du journal « La Gatineau ».

Adoptée à l'unanimité

2017-05-119; DON POUR LE DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie de mai 2017, plusieurs personnes et organismes se mobilisent pour contribuer à l'amélioration des saines habitudes de vie chez nos jeunes;

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation financière nous a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire un don 50.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-120; STRATÉGIE DE RETRAIT DE PANNEAUX
D'INTERDICTION DE FREIN MOTEUR**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports veut implanter une nouvelle stratégie pour le retrait de panneaux d'interdiction de frein à moteur;

CONSIDÉRANT QUE dans notre municipalité, transitent plus de 10,000 voyages de bois par les camions lourds, et ce sans compter les équipements de coupe forestière;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de frein à moteur (JACOB) est utilisée inutilement par ces transporteurs dans notre périmètre municipal à toute heure de la nuit ou de jour et n'est aucunement utilisée à des fins de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'enlèvement de ces panneaux ne pourra que nuire à

appels d'offres pour le poste d'inspecteur en bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-122; APPUI À MADAME GINETTE CÔTÉ AUPRÈS DE LA
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Madame Ginette Côté copropriétaire indivis du lot 3 319756 fait une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin de vendre ledit lot d'une superficie de 55.926 hectares;

CONSIDÉRANT QU' il y a déjà une résidence sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de Madame Ginette Côté afin de vendre le lot 3 319756.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-123; ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE, SECRÉTAIRE, TRÉSOSRIERE**

CONSIDÉRANT QUE madame Alexandra Désabrais est en poste depuis le 22 novembre 2016 sous probation d'engagement officiel;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est directrice générale adjointe, secrétaire, trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du rendement de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'engager Madame Alexandra Désabrais aux conditions mentionnées dans son contrat.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-124; SOUSSION PAR INVITATION/CAMION

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mobilonde Inc. nous a déposé une soumission pour un nouveau répéteur d'onde dédié aux services d'incendie de trois municipalités soit; Montcerf-Lytton, Grand-Remous et Aumond;

CONSIDÉRANT QU'avec l'achat d'un nouveau répéteur permettrait un meilleur service de communication;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est de 10 398.28 \$ qui sera réparti entre les trois municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire l'achat de ce répéteur au montant de 10 398.28 \$ divisé en trois.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-126; AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin de faire un règlement d'emprunt pour un montant de 99 000.00 \$ pour l'achat d'un bâtiment et un prêt pour la COOP de solidarité de Montcerf-Lytton. Le projet de règlement est déposé avec l'avis de motion.

Le conseiller Ward O'Connor se retire, car il est président de la COOP.

2017-05-127; DEMANDE DE RÉVISION DE L'INDICE DE VITALITÉ

CONSIDÉRANT QUE selon les données produites par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, la municipalité de Montcerf-Lytton n'est pas une municipalité dévitalisée;

CONSIDÉRANT QUE dans les documents gouvernementaux sur les municipalités dévitalisées, la municipalité de Montcerf-Lytton est classée la mille vingt-deuxième (1022) sur mille quatre-vingts-quatorzième (1094) du rang à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères, les municipalités dévitalisées sont de petites tailles et que leur situation budgétaire illustre la faible marge de manoeuvre financière dont elles disposent pour se développer et offrir des services à la leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton rencontre ces critères;

Proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'autoriser la directrice générale a demandé des soumissions par invitation pour le tamisage de 3000 tonnes de sable dans la sablière municipale ainsi que 2000 tonnes provenant d'une autre sablière dans la municipalité pour un total de 5000 tonnes.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-129; AVIS PUBLIC

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander des offres publiques dans le journal « La Gatineau » pour la vente de deux quais de 8 pieds par 11.4 pieds. Il est entendu que le conseil ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-130; ACHAT D'ÉQUIPEMENTS;

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de faire l'achat de deux scies mécaniques et d'une scie à métaux chez Performance plus au montant de 3056.04 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-131; BALAYAGE DE CHEMINS

Proposé par le conseiller Michel Dénommé de demander à Monsieur Léonard Morin pour passer le balai sur les chemins de la municipalité.

Son taux horaire est de 95.00 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

2017-05-132; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 22.15 h. la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité